

Liste des méthodes thérapeutiques de médecine complémentaire.

Bases



### **Prestations**

- SWICA paie les frais liés aux méthodes thérapeutiques de médecine complémentaire reconnues par SWICA et figurant ci-dessous lorsqu'elles sont prodiguées par des thérapeutes reconnus par SWICA et visent à traiter une maladie ou les suites d'un accident.
- Pour les thérapeutes reconnus ne possédant pas de contrat tarifaire, SWICA rembourse un tarif maximal de 80 francs par heure dans le cadre des prestations de l'assurance COMPLETA TOP.
- Les éventuels coûts excédentaires sont pris en charge par l'assurance OPTIMA.
- En cas d'accident ou de conséquences d'un accident, les frais non couverts par l'assurance-maladie obligatoire (assurance de base), l'assurance-accidents (LAA), l'assurance militaire ou l'assurance-invalidité sont pris en charge par l'assurance INFORTUNA (assurance pour patients privés dans le monde entier).

### Listes

SWICA tient une liste des thérapeutes reconnus. Cette liste est constamment mise à jour. L'assuré peut la consulter ou en demander des extraits. Vous trouverez tous les thérapeutes reconnus par SWICA en ligne, à l'adresse www.swica.ch/therapies

## Participation aux coûts

Conformément aux Conditions générales d'assurance (CGA) et aux Conditions spéciales (CS) de COMPLETA TOP, SWICA prélève, pour les traitements de médecine complémentaire, une franchise de 600 francs pour les assurés adultes (enfants 0 franc) et une quote-part de 10 % (max. 700 francs pour les adultes et 350 francs pour les enfants) pour tous les assurés. Dans le cadre de l'assurance OPTIMA, SWICA prélève, pour tous les assurés, une franchise d'un montant égal à la franchise annuelle choisie dans l'assurance obligatoire des soins (assurance de base) ainsi qu'une quote-part de 10 % (max. 700 francs pour les adultes et 350 francs pour les enfants).

## Avantage SWICA exclusif: participation aux coûts transparente et attrayante

SWICA et PROVITA sont les seuls assureurs-maladie à prendre en compte, dans les assurances complémentaires SWICA, la participation aux coûts versée au titre des assurances de base. Il en résulte une participation aux coûts annuelle maximale nettement plus basse que chez d'autres assureurs-maladie.

# Méthodes thérapeutiques.

- Acupressure
- Acupuncture<sup>1,2</sup>
- Acupuncture au laser<sup>2</sup>
- An-Mo/Tui-Na<sup>2</sup>
- Aromathérapie\*
- Art de la parole thérapeutique
- Auriculothérapie<sup>2</sup>
- Autohémothérapie<sup>6\*</sup>
- Biofeedback (hors neurofeedback)\*
- Biométrie fonctionnelle<sup>2,3,5</sup>
- Biorésonance\*
- Chromopuncture\*
- Conseil diététique ayurvédique<sup>4</sup>
- Conseil diététique MTC²
- Conseil diététique occidentale³
- Diététique³
- Drainage lymphatique manuel (thérapeutique)
- Electroacupuncture<sup>2</sup>
- Electrothérapie\*
- Enveloppements / Compresses<sup>3,5</sup>
- Equitation thérapeutique
- Etiopathie
- Eurythmie thérapeutique
- Eutonie Gerda Alexander
- Fango<sup>3,5</sup>
- Fasciathérapie
- Formation du mouvement rythmoorganique Medau
- Homéopathie<sup>1,7</sup>
- Hydrothérapie<sup>3,5</sup>
- Hydrothérapie du côlon\*
- Iridologie<sup>3</sup>
- Kinésiologie
- Magnétothérapie\*
- Massage ayurvédique<sup>4</sup>
- Massage des points d'acupuncture
- Massage des zones réflexes musculaires

- Massage du côlon<sup>3,5</sup>
- Massage du tissu conjonctif<sup>3,5</sup>
- Massage thaï
- Massage thérapeutique
- Médecine ayurvédique<sup>4</sup>
- Médecine / thérapies anthroposophiques<sup>1,6</sup>
- Médecine tibétaine
- Médecine Traditionnelle Chinoise MTC<sup>1,2</sup>
- Méthode Baunscheidt³
- Méthode Feldenkrais
- Méthode Trager
- Méthodes de détoxication³
- Modelage plastique thérapeutique
- Moxa/Moxibustion<sup>2</sup>
- Musicothérapie
- Musicothérapie, anthroposophique
- Naturopathie<sup>3</sup>
- Naturopathie traditionnelle européenne NTE<sup>3</sup>
- Ortho-Bionomy
- Ostéopathie
- Otothérapie par les bougies\*
- Oxygénothérapie en plusieurs étapes<sup>3\*</sup>
- Phytothérapie ayurvédique
- Phytothérapie MTC<sup>1,2</sup>
- Phytothérapie occidentale<sup>1,3</sup>
- Polarité
- Qi-Gong<sup>2</sup>
- Rebalancing\*
- Réflexologie
- Rolfing/Intégration structurelle
- Saignée<sup>3</sup>
- Sangsues<sup>3</sup>
- Shiatsu
- Shin Tai
- Sophrologie biodynamique

- Sophrologie caycédienne
- Spagyrie<sup>3,7</sup>
- Spiraldynamik
- Tai Chi
- Technique Alexander
- Thérapie à méditation plastique et visuelle
- Thérapie Akumat\*
- Thérapie crâniosacrale
- Thérapie de théâtre de marionnettes
- Thérapie des fleurs de Bach³
- Thérapie équilibration du bassin et de la colonne vertébrale
- Thérapie intermédiale
- Thérapie Kneipp<sup>3,5</sup>
- Thérapie myofonctionnelle
- Thérapie neurale<sup>6</sup>
- Thérapie orthomoléculaire\*
- Thérapie par du sang irradié<sup>6</sup>\*
- Thérapie par la couleur\*
- Thérapie par la danse
- Thérapie par la danse selon Hauschild-Sutter
- Thérapie par la lumière\*
- Thérapie par la peinture
- Thérapie par la peinture, anthroposophique
- Thérapie par la respiration
- Thérapie par le drame et la parole
- Thérapie par le mouvement, intégral / clinique
- Thérapie par l'ozone6\*
- Thérapie par oxydation hématogène<sup>6</sup>\*
- Thermographie
- Tomatis\*
- Training autogène\*
- Ventouses³
- Yoga

## Informations supplémentaires / légende

<sup>1</sup> Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie: si le traitement est prodigué par un médecin titulaire d'un certificat de capacité dans l'une de ces disciplines, les frais sont remboursés par l'assurance obligatoire des soins, selon le tarif du canton de domicile.

Les méthodes thérapeutiques, techniques ou méthodes diagnostiques suivantes sont remboursées dans la mesure où elles

- <sup>2</sup> sont prodiguées par un médecin ou un thérapeute MTC reconnus par SWICA.
- <sup>3</sup> sont prodiguées par un médecin ou un thérapeute NTE reconnus par SWICA.
- <sup>4</sup> sont prodiguées par un médecin ou un thérapeute ayurvéda reconnus par SWICA.
- <sup>5</sup> sont prodiguées par un masseur médical reconnu par SWICA.
- <sup>6</sup> sont prodiguées exclusivement par un médecin reconnu par SWICA.
- <sup>7</sup> sont prodiguées par un médecin ou un homéopathe reconnus par SWICA.
- \* Les méthodes thérapeutiques suivantes sont remboursées dans la mesure où elles font office de mesures d'accompagnement ou viennent étayer une autre thérapie principale.

